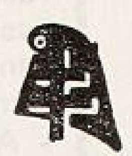
Elections législatives du 12 mars 1978

Rassemblement Pour la République.





Jean-Louis MASSOUBRE

39 ans
Député sortant
Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure
Conseiller général du canton de Montdidier

Electrices, Electeurs,

D'une élection au suffrage universel doit naître une volonté politique claire et nette.

Que voulons-nous, citoyens français, à la veille d'élections législatives si importantes pour chacun de nous.

Il y a au moins trois objectifs qu'approuvent tous les citoyens : la paix, la sécurité, la justice sociale.

Mais aucun de ces objectifs n'apparaît aujourd'hui aussi accessible que par le passé : la paix est menacée presque quotidiennement sur tous les continents; la sécurité matérielle est compromise par les difficultés économiques nationales et internationales ; la sécurité physique par la montée de la violence et du crime. Quant à la justice sociale, elle ne peut s'épanouir que dans la stabilité et la prospérité. Elle ne peut qu'être retardée par l'agitation, les divisions.

Comment réaliser ces espérances, comment conjurer ces périls ?

Il faut, en politique extérieure, poursuivre la politique d'indépendance nationale enseignée et léguée par le Général de GAULLE : elle a fait ses preuves ; elle nous préserve de l'hégémonie des blocs ; nous permet d'affirmer librement et partout notre volonté de paix.

Il faut, en matière économique, dans une conjoncture périlleuse, se garder des aventures, des expériences hasardeuses. Le mot d'ordre doit être plus que jamais : efficacité. Efficacité dans la lutte la plus énergique contre l'inflation. Efficacité pour produire, pour résister victorieusement à la concurrence, pour exporter.

Dans le domaine social, il s'agit de poursuivre l'objectif ambitieux d'égalisation progressive des chances et des sécurités de tous. Un effort prioritaire en faveur des plus bas salaires qu'il faut revaloriser. Un effort nouveau beaucoup plus généreux en faveur des familles, particulièrement des mères de famille.

Il faut tout mettre en oeuvre pour assurer la sécurité des citoyens ; lutter contre la violence et le crime à tous les niveaux, y compris celui de la représentation excessive de la violence ; procéder à une réforme du système pénitenciaire.

Voilà des objectifs que nous souhaitons tous.

Mais il faut poser la question : qui peut les réaliser ?

Il y a lieu d'affirmer la nécessité de la stabilité, de la continuité.

L'heure n'est pas, dans la conjoncture de crise internationale que nous connaissons aux bouleversements, aux improvisations coûteuses.

L'heure n'est pas aux divisions qu'une victoire de la soi-disant "union de la gauche" ne manquerait pas d'aggraver, ses contradictions étant déjà apparues au grand jour.

L'heure est au maintien des institutions de la 5e République qui par leur efficacité ont permis le redressement du pays.

L'heure est à l'union de toutes les familles politiques attachées aux mêmes principes de tolérance, de respect des libertés.

C'est l'heure du courage d'entreprendre.

De la volonté de persévérer.



Gérard FLAMAND
55 ans
Assistant parlementaire,
maire de Pierrepont sur Avre
SUPPLEANT

P.M.E. :

- Redéfinir leur régime fiscal, afin de rapprocher le statut des travailleurs indépendants de celui des salariés, et de favoriser l'investissement productif pour les entreprises en société. Deux mesures dans ce sens : modulation de l'impôt sur les bénéfices et établissement de la vérité des bilans.
- Aménager leur régime social : l'assiette des cotisations sociales doit être modifiée et les travailleurs indépendants doivent bénéficier de la même protection sociale que les autres Français. Les charges sociales des entreprises de main-d'oeuvre doivent être allégées.
- Faciliter l'accès au crédit. Les instruments de garantie et de caution mutuelle doivent être développés.
- Abroger l'ordonnance de 1945 et en revenir à la liberté des prix.
- Simplifier le formalisme et les contrôles administratifs.

AGRICULTURE :

- L'installation des jeunes : transformer les aides à l'installation existantes (dotation et prêts) en une subvention globale d'installation d'un montant supérieur ; réduire la part d'autofinancement ; encourager la formule d'accès à la terre, notamment les groupements fonciers agricoles ; améliorer les conditions de vie des agriculteurs :
- L'organisation des marchés et la garantie de revenu. Le R.P.R. a comme objectifs principaux : la sauvegarde des principes et des mécanismes communautaires ; la revalorisation des productions animales ; le démantèlement des montants compensatoires ; le contrôle de la hausse des charges ; le renouveau de l'organisation économique des producteurs.
- assouplir les conditions du crédit trop dépendantes des aléas de la situation.

UNE VERITABLE EGALITE POUR LES FEMMES

- Une charte de la famille : un statut complet de la mère de famille avec assurance maladie et assurance vieillesse personnelles : suppression du plafond de ressources pour le complément familial dans le revenu familial ; le cumul intégral des pensions pour les veuves et les veufs.

Cette charte de la famille précise également les conditions qui revalorisent le travail féminin à l'atelier et au bureau : horaires souples et équipes à temps réduit ; crédit d'heure généralisé pour soins à enfant malade ; extension du travail à temps partiel.

- un statut professionnel pour les femmes des travailleurs indépendants. Le R.P.R. estime que les femmes de commerçants et artisans doivent être considérées comme des collaboratrices à part entière. C'est pourquoi il propose : la réévaluation de la déduction fiscale du "salaire" de l'épouse (S.M.I.C. minimum) ; l'inscription aux registres du commerce et des métiers ; la possibilité de représenter l'entreprise.

De même pour les femmes d'agriculteurs, le projet du R.P.R. prévoit la reconnaissance du titre d'agriculteur ; le pouvoir de représenter l'entreprise notamment dans les organismes mutualistes ; les coopératives et les caisses de crédit agricole.

EMPLOI : DU TRAVAIL POUR TOUS LES JEUNES

- Affirmer pour tous les jeunes de 16 à 26 ans le droit à l'insertion professionnelle : développement de contrats-formation financés en partie par l'entreprise (rémunération) en partie par l'Etat (charges sociales).
- Dès l'école, rénover l'orientation scolaire et développer les enseignements pré-professionnels.
- Transformer l'A.N.P.E. et créer des Bourses régionales de l'emploi, chargées de recenser les offres de ravail, d'en informer les jeunes et d'assurer leur placement.

COMMERÇANTS, ARTISANS :

- Egalité fiscale réelle : impôt sur le revenu : abattement de 20%, salaire fiscal pour la femme (SMIC minimum).
- Harmonisation sociale complète : des prestations et des retraites identiques au régime général.
- Retour à la liberté des prix : suppression de l'ordonnance de 1945 sur les prix.
- Humanisation des contrôles fiscaux et administratifs.
- Diminution des charges. Notamment : paiement définitif par l'Etat des cotisations sociales des apprentis.
- Révision de la taxe professionnelle.
- Modération des loyers commerciaux.
- Augmentation des aides actuelles et créations d'aides nouvelles pour l'installation des jeunes et le développement des entreprises existantes.
- Un statut propre à l'entreprise individuelle.

Personnes âgées :

Un minimum vieillesse augmenté, fixé à 70% du SMIC, indexé donc garanti, exonéré de la récupération sur les successions, et donnant droit à la gratuité des soins et des transports.

Des retraites améliorées : taux de 35% si vous choisissez de vous retirer de la vie active à 60 ans ; cumul automatique pour les veuves de la pension personnelle et de celle de la réversion.

Un impôt plus juste : étalement sur 5 ans de l'impôt à payer sur le dernier revenu professionnel, abattement forfaitaire de 10% sur les retraites sans plafond (comme pour les salariés).

Pour tous : **l'installation gratuite d'un téléphone** relié à un centre d'urgence.

Une nouvelle assurance-santé : généralisation de la prévention par des visites régulières gratuites, fourniture d'apppareillages, un meilleur remboursement par la Sécurité Sociale des frais dentaires, d'opticiens, d'acoustique, gratuité des dépenses maladie extension des soins à domicile.

Enseignement professionnel

Deux lycées d'enseignement professionnel vont être construits à Montdidier et Roye.

Il faut obtenir un autre lycée d'enseignement professionnel à Corbie.

Ces établissements auront un rôle décisif pour améliorer l'emploi des jeunes et attirer de nouvelles industries.

ANCIENS COMBATTANTS :

- revalorisation régulière des retraites.
- extension à tous les prisonniers de guerre de la Carte du Combattant (question écrite du 15 Avril 1977 de Jean-Louis MASSOUBRE au Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants).
- meilleures conditions d'attribution de la carte aux anciens d'A.F.N.

HANDICAPES

- Généraliser l'expérience pilote d'Andechy et Gratibus.
- Faciliter l'accès au travail des handicapés.

Vu le candidat,